

## Aides à l'alternance d'une personne handicapée

Quelles aides pour le contrat de professionnalisation ?



Aides de l'Agefiph à la conclusion d'un contrat de professionnalisation

### Pour quelles entreprises ?

L'aide est ouverte pour les entreprises ayant conclu un contrat de professionnalisation d'une durée de 6 mois minimum et que la durée hebdomadaire de travail est au moins égale à 24 heures.

### Pour quel montant ?

- **500€** : contrat 6 mois
- **1200€** : contrat 12 mois
- **1900€** : contrat 18 mois
- **2600€** : contrat 24 mois
- **3000€** : CDI

### Quelles modalités ?

L'aide est versée par **l'Agefiph**. Ces aides sont cumulables avec les aides de l'Etat. Cette aide doit être sollicitée dans les 6 mois (délai maximum) suivant l'embauche.

Cap emploi vous accompagne dans vos démarches, n'hésitez pas à nous contacter !



### Contactez un conseiller Cap emploi

#### VANNES (siège)

2 rue Ella Maillart  
PA Laroiseau  
56000 Vannes  
 02 97 47 62 30

#### LORIENT

5 rue Simone Signoret  
Immeuble « Le Transat »  
56100 LORIENT  
 02 97 76 72 72

#### PONTIVY

1 Rue des Eglantines  
56300 Pontivy  
 02 97 25 22 73

 Horaires : Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30  
lundi matin sur RDV uniquement

 [contact@capemploi56.fr](mailto:contact@capemploi56.fr)

 [www.capemploi-56.com](http://www.capemploi-56.com)